



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 04 Mars 2024

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 32
- Convocation du : 27 février 2024
- Affichage de la convocation : 27 février 2024

### ► DÉLIBÉRATION N° DEL\_029\_2024

### ► OBJET : Point n° 29 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES

#### ► PRÉSENTS :

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON, Monsieur Aurélien DUTREMBLE

\*\*\*\*

#### ► EXCUSÉS :

Madame Catherine CARLE VIGUIER donne pouvoir à Madame Valentine RIGAUD.  
Madame Véronique LEFEUVE donne pouvoir à Monsieur Alexandre VUILLOT.  
Madame Nathalie GONCALVES donne pouvoir à Monsieur Maxim PLAT.  
Madame Annick BLANCHARD donne pouvoir à Madame Marie-Claude CHEZEAU.  
Monsieur Jean-Pierre MATHIEU donne pouvoir à Madame Marie-Claude MISERY.  
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Jean-Patrick COURTOIS.  
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

\*\*\*\*

#### RAPPORTEUR : Hervé REYNAUD

La Ville de MÂCON s'attache à soutenir les activités et actions sociales mises en œuvre par le Comité Social du Personnel Municipal de la Ville, considérant qu'elles contribuent à améliorer les conditions matérielles et morales d'existence du personnel actif et retraité.

Par délibération en date du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention d'objectifs régissant les relations de la Ville avec le Comité des Œuvres Sociales (COS). Cette convention définit les modalités selon lesquelles la Ville de MÂCON apporte son soutien à l'action du COS et les obligations qui en découlent pour les deux parties.

Cette convention d'objectifs étant arrivée à expiration, il est donc proposé au Conseil Municipal de la renouveler.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention d'objectifs, jointe en annexe,  
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 14 février 2024,  
Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 26/02/2024,  
Vu l'avis du Bureau Municipal du 12/02/2024,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'Association « Comité Social du Personnel Municipal de la Ville »,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents afférents à ce dossier.

Le Secrétaire de séance,

  
Alexandre VUILLOT

Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

  
Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

**28 MARS 2024**

A la Préfecture de Saône-et-Loire